CONTRAT DE LOCATION 2021



Le bail est entre: "Um Grittchen" S.a.r.l. (Camping Gritt), ci-après dénommé «Propriétaire»,

et M. / Mme .............................................. .....................

Adresse:................................................ ...........................................

Lieu de résidence:................................................ ..................................

Pays: ................................................ .............................................

Téléphone:................................................ .......................................

Email:................................................ ..........................................

Numéro d’emplacement: ................................................ ....................

Une place de parking est incluse dans le contrat de location pour les périodes suivantes:

Camping Gritt, 2, um Gritt, L-9161 Ingeldorf, Luxembourg pour la période suivante (cocher le cas échéant):

o..1 avril au 31 octobre \*....................................................................... 1500,00 €

o..1 avril au 11 juillet \*........................................................................... 850,00 €

o..séjour de 3 mois…………………………………………………………………….850,00 €

o..séjour de 2 mois…………………………………………………………………….700,00 €

o..séjour de 1 mois…………………………………………………………………….575,00 €

Le locataire peut payer le montant de la place de parking en totalité ou en deux parties. La moitié doit être payée avant le **10 avril 2021** (deuxième partie avant le **1er juillet 2021**). Vous pouvez payer en espèces ou transférer l'argent sur le compte bancaire «Um Grittchen»: CELLLULL ING LU40 0141 5595 4130 0000. Avec un contrat de location à partir 1 mois, payez la première moitié à l’arrivée.

**Il n'y aura aucun remboursement en cas de départ anticipé!**

Le prix comprend: 1 caravane / mobil-home (+ auvent), 2 personnes, 1 voiture, électricité 10 ampères, eau avec drain, chien et taxe environnementale. Une tente supplémentaire de 2 x 2 m est autorisée. La toile ne doit pas dépasser de plus de 1 mètre sous l'auvent. Une deuxième voiture peut être garée gratuitement sur le parking de la réception (vitesse maximale 10 km / h, également cyclistes!)

La sous-location de l'espace est interdite. Un maximum de 6 personnes peuvent séjourner sur l'emplacement. Ces personnes doivent s'inscrire à la réception avant d'arriver au camping !! Le locataire doit également se présenter à l'arrivée et au départ ainsi que les visiteurs !! Si vous quittez votre emplacement pendant plusieurs jours, veuillez couper l'électricité!

Le temps de repos absolu est de 23h00 à 7h00.

L'entretien, comme la tonte, l'élimination des mauvaises herbes, les tranchants, est à la charge du locataire pendant la période de location! Vous pouvez jeter l'herbe dans le bac à herbe approprié. Veuillez vous renseigner à la réception pour les déchets restants (voir également les informations sur le lieu). Il est interdit de tondre les dimanches et jours fériés!

Pendant la période de location, il est strictement interdit de laver une voiture, caravane / mobil-home avec un tuyau d'arrosage raccordé à une alimentation en eau!

Le locataire est tenu de laisser sa place tondue et rangée après la fin de la période de location. Les emplacements, qui sont occupés pendant au moins 2 mois, doivent, en concertation, semer l’emplacement.

Si la rivière Sauer est inondée, le gérant du camping n'est pas responsable des dommages en résultant.

Le bailleur et / ou le gérant a le droit de résilier prématurément le contrat sans donner aucune raison.

Lu et approuvé.

Lieu:................................................ .... date .................... 2021

Signé par le locataire:

.................................................. .................................................. .

\*Merci de nous le retourner par email avant le 15 mars 2021.

[info@camping-gritt.lu](mailto:info@camping-gritt.lu)

